

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1725**CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'attaché principal
(au titre de l'ancienneté)
- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'attaché principal :**1 - CLOCHON Marie**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	0	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1726**CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelon spécial du grade
de médecin hors classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement, pour l'accès à l'échelon spécial du grade de médecin hors classe :**1 – SAGOT Béatrice**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONE



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1727

CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de médecin hors classe

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 92-851 du 28 août 1992, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de **médecin hors classe** :

1 – GOUDJO Abdon

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET*



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1728

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle**

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Sont inscrites sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle :

- 1 - RECHIGNAT Fabienne
- 2 - AUBRUN-MARGUINAUD Hélène
- 3 - BARDY Florence
- 4 - MASSOLO Julie
- 5 - OZON Lucie

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	11	1	12
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	5	0	5

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONE



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1729

CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'infirmier en soin généraux hors classe

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'infirmier en soin généraux hors classe** :

1 – OTT Laetitia

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONE



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1730

CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIALES

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de puéricultrice hors classe

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret 2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de **puéricultrice hors classe** :

1 – BORDE Pauline

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1731**CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'ingénieur principal****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E**Article 1** : Est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur principal :**1 – GUILLOIS Frédéric**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	2	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTALValérie SIMONE
* 21 *

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1732**CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'animateur principal de 2^{ème} classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux en soins généraux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'animateur principal de 2ème classe** :**1 – COSTA Julie**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONE



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1733

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien principal 1^{ère} classe (au titre de l'ancienneté)

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade de technicien principal 1^{ère} classe :

1 - GERBAUD Eric

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	7	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juillet 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1734**CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
de technicien principal 2^{ème} classe
(au titre de l'ancienneté)****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE**Article 1** : Est inscrit sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade de technicien principal 2^{ème} classe :**1 – MOUTAUD Christophe**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	9	10
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1735**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'adjoint administratif principal 1ère classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint administratif principal 1ère classe** :

- 1 - VINGERDER Evelyne**
- 2 - JAMET Maryline**
- 3 - KIPP Jean-Philippe**
- 4 - PAULY Sandrine**
- 5 - FOURTON Béatrice**
- 6 - LONGEAUD Quentin**
- 7 - LE DRAN Laura**
- 8 - PARY Carine**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	18	2	20
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	6	2	8

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1736**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ANIMATEURS TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'adjoint animation principal 1ère classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint animation principal 1ère classe** :**1 – DUBOIS Corinne**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1737**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe** :**1 – TOTY Dorothée**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1738**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe
(examen)****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement, au titre de l'examen, pour l'accès au grade d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe :**1 - NOIZAT Charline**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONE

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1739**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2007-913 du 15 mai 2007, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E**Article 1** : Est inscrite sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignement :**1 – MONNET Corinne**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	0

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1740**CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'agent de maîtrise principal****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'agent de maîtrise principal** :

- 1 – VINCENT Frédéric**
- 2 – GLOMAUD Marie**
- 3 – DUPRADEAUX Jérôme**
- 4 – SAINRAPT Thierry**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	8	9
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	3	4

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1741

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe**

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade **d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe** :

- 1 – PETITCOULAUD Gilles**
- 2 – ROUCHEIX Damien**
- 3 – POMMEREL Irène**
- 4 – BOURDEIX Cédric**
- 5 – LEMAN Michelle**
- 6 – GOMMERS Isabelle**
- 7 – DEL BEN Dimitri**
- 8 – DUPRADEAUX Dominique**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	7	13	20
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	3	5	8

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1742

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
(au titre de l'examen)**

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'examen, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

- 1 – MAURICOUT Olivier
- 2 – PASSEMARD Lionel
- 3 – RIO Jean-Marc
- 4 – RONDIER Mickael

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	4	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	4	4

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1743**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX****Tableau d'avancement pour l'accès au grade
d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
(au titre de l'ancienneté)****- Année 2023 -**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E**Article 1** : Sont inscrits sur le tableau d'avancement, au titre de l'ancienneté, pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

- 1 – **BANNIER Angélique**
- 2 – **THOMAZON Nicolas**
- 3 – **OMNES Hervé**
- 4 – **THONNET Pascal**

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	7	10
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	3	4

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

